

Qu'ils sachent que tout doit être prêt en juin, sinon la révision ne pourra être faite. J'ai devant moi l'échéancier pour la révision des limites des circonscriptions. Si le projet de loi n'est pas adopté et sanctionné d'ici le 22 juin, on ne pourra pas faire la révision.

Les députés d'en face devraient avoir honte d'avoir délibérément retardé l'étude de ce projet de loi, qui vise à garantir une meilleure représentation, une représentation plus efficace à tous les Canadiens.

• (1720)

[Français]

M. Benoît Tremblay (Rosemont, BQ): Monsieur le président, j'ai entendu tout à l'heure le député de Glengarry—Prescott—Russell lire une lettre relative à la crise d'octobre. Il ne nous l'a pas lue jusqu'au bout et il ne nous a pas indiqué qui l'avait signée. On se souvient que, forcément, elle devait être signée par le premier ministre du Québec de l'époque, Robert Bourassa. C'est avec beaucoup de tristesse que je l'entends rappeler cet événement comme s'il s'agissait d'un événement qui faisait honneur au Canada et au Parlement canadien.

Je pense que tout ce qui est sorti des discussions du Cabinet fédéral sur l'époque démontre très bien que s'il y a une partie noire de l'histoire récente du Canada, c'est bien celle-là. Je peux le rassurer en lui garantissant que maintenant qu'on a à Québec un premier ministre qui a une bonne colonne vertébrale, vous n'aurez pas une lettre comme celle-là dans les mois prochains.

Des voix: Bravo!

M. Boudria: Monsieur le Président, il me fait toujours plaisir d'entendre le député parler de la maison mère et de son chef de bureau à Québec, le chef du gouvernement provincial, dont il dit élogieusement qu'il a du coeur au ventre, du courage et tout le reste.

Je demande à mes collègues de réfléchir aux questions suivantes: Est-ce le même chef provincial qui n'ose pas appeler le référendum parce qu'il sait qu'il va le perdre ou en est-ce un différent? Est-ce le même chef provincial qui retarde le référendum jusqu'à l'automne prochain? Est-ce le même qui a renié sa promesse formelle devant le peuple québécois durant la campagne électorale? Est-ce un autre? Ah, ce doit en être un autre. Il ne peut certainement pas s'agir du même.

Je sais que le député d'en face n'est membre que d'une succursale locale du Parti québécois, en fait une succursale qui se nomme le Bloc, et que la maison mère est loin. Mais je l'inviterais peut-être à faire un appel-conférence avec certains autres représentants de la maison mère. Et lorsqu'il s'informerait à la maison mère, il saura ce que nous savons tous, que le Parti québécois n'a pas le courage aujourd'hui de faire le référendum. Il veut attendre en disant que le peuple n'est pas prêt. Traduction: c'est parce qu'il ne veut pas perdre.

[Traduction]

M. Stephen Harper (Calgary—Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je suis d'accord sur un certain nombre de points soulevés par le député de Glengarry—Prescott—Russell, mais en désaccord sur d'autres. Il a dit, peut-être par inadvertance, et je voudrais qu'il précise sa pensée à cet égard, que si nous n'adoptons pas ce projet de loi, il n'y aura pas de révision des

limites des circonscriptions électorales avant les prochaines élections.

N'est-il pas vrai que l'actuel processus de révision des limites des circonscriptions est suspendu et que si le projet de loi n'est pas adopté nous pourrions simplement reprendre ce processus, qui est presque terminé et pourrait être complété assez rapidement? N'est-ce pas là une solution plus réaliste plutôt que de tout reprendre à zéro à des coûts de quelque 5 ou 6 millions de dollars?

M. Boudria: Monsieur le Président, c'est une question intéressante. Le processus de révision des limites des circonscriptions électorales dont il parle figurait dans un projet de loi que nous avons mis de côté pour avoir celui-ci, qui est meilleur encore, et ne prévoyait pas de révision quinquennale pour augmenter le nombre de sièges en Colombie-Britannique, une province qui, de l'avis de certains de ses collègues, allait être sous-représentée si l'on ne donnait pas suite à un projet de loi comme celui-ci. C'est le même parti qui préconise les deux positions.

Le député vient peut-être de la province d'à-côté, mais il devrait discuter de cette question avec ses amis de la Colombie-Britannique avant de dire qu'il veut revenir au projet de loi que l'on a mis de côté au lieu de s'occuper de celui dont nous sommes saisis, le projet de loi C-69. Le projet de loi C-69 est bien meilleur, car il prévoit des révisions de limites plus égales et plus rapides, qui sont plus justes pour tous les Canadiens. Je suis sûr qu'il le sait, mais si jamais il ne le sait pas, les habitants de la Colombie-Britannique. . .

Le vice-président: Nous reprenons le débat, avec la députée de Mercier.

[Français]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, je veux dire en commençant que nous venons d'assister à un excellent exemple du mépris à l'endroit du peuple québécois, qui s'appelle comme cela maintenant après avoir longtemps été la nation canadienne-française.

• (1725)

Si dans cette Chambre et dans celle qui l'a précédée, les autres avaient pu être respectueux du peuple québécois, l'histoire du Canada et l'histoire du Québec auraient été différentes, et c'est ce dont je veux parler parce que malgré tout, nous aurons à vivre ensemble de toute manière comme voisins.

Je veux rappeler que Daniel Johnson, père, dont le père irlandais immigrant ne parlait pas français, a relancé son parti, en 1965, avec un livre qui s'appelait à l'époque «Égalité ou indépendance», sur le thème duquel il a tenu son congrès et il a fait sa campagne électorale.

Daniel Johnson a écrit les mots suivants: «Nos compatriotes anglo-canadiens parlent d'une nation composée de deux peuples, alors que dans notre concept français du fait canadien, nous disons qu'il existe un peuple composé de deux nations. La confusion entre la définition anglaise et la nôtre vient de ce que l'anglais s'appuie davantage sur le contenu politique du mot tandis que le français cueille le terme au sortir du contenu sociologique. Si l'on part de cette description, il ne fait aucun doute qu'il y ait au Canada deux nations. Il n'y a pas une, mais deux communautés humaines qui se distinguent par la langue, la religion, la culture, les traditions, l'évolution historique et enfin, un vouloir vivre commun. Puisque même dans les provin-